



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°33
Réunion du 17 avril 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

Excusée : Mme LOMON

Assistent : Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

Recherche

**GUIDE
du CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	
● Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 10/04/2025 au 17/04/2025					
Dossier N°537	11/04/2025	512078	MALAKOFF USM	Forfait avisé hors délais MALKOFF USM U15F à 8 du 12/04/2025 - n°29773176 PUTEAUX CSM 1 / MALAKOFF USM 1	MALAKOFF USM 1 : -1 Point (0 but) NANTERRE ES 4 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe MALAKOFF USM 1 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°538	11/04/2025	549265	CHAVILLE FC	Forfait avisé hors délais de CHAVILLE FC U14 D5 POULE CONSOLANTE E du 12/04/2025 - n°53098088 NANTERRE ES 4 / CHAVILLE FC 2	CHAVILLE FC 2 : -1 Point (0 but) CHEMINOTS OUEST L AS 2 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe CHAVILLE FC 2 Amende de 30€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 90€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de CHAVILLE FC 2
Dossier N°539	11/04/2025	890709	MEDIA FC	Forfait avisé hors délais MEDIA FC COUPE HDS LOISIRS SENIORS du 12/04/2025 - n°53299235 FCCM 1 / MEDIA FC 1	La 3CD prend note du forfait en Coupe Hds LOISIRS SENIORS du club de MEDIA FC Forfait avisé hors délais de l'équipe MEDIA FC Amende 120€ (voir Annexe Financière n°2) + frais arbitrage à la charge de MEDIA FC Le club de FCCM 1 est qualifié pour le prochain tour.
Dossier N°540	15/04/2025	616111	CA SPORTS	Réception mail CA SPORTS nous informant de l'indisponibilité de leur terrain le 19/04/2025 COUPE HDS FOOT ENTREPRISE du 19/04/2025 - n°53318753 CA SPORTS 1 / HEC PANATHENEES 1	La 3CD décide de reporter ce match au 3 MAI 2025.
Dossier N°541	15/04/2025	3CD		Réception FMI, forfait non avisé ISSY FC FUTSAL D1 du 12/04/2025 - n°28261769 VLG FUTSAL 2 / ISSY FC 2	ISSY FC 2 : -1 Point (0 but) VLG FUTSAL 2 : 3 points (5 buts) 2eme Forfait non avisé de l'équipe ISSY FC 2 Amende de 70€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage

Dossier N°542	16/04/2025		3CD	FUTSAL D1 du 16/11/2024 – n°28261709 SURESNES FUTSAL 1 / GENNEVILLIERS SOCCER 1	La 3CD décide que cette rencontre se jouera le 3 MAI 2025
Dossier N°543	16/04/2025		3CD	FUTSAL D1 du 14/12/2024 – n°28261710 NEUILLY FC 92 3 / ASNIERES FUTSAL 92 2	La 3CD décide que cette rencontre se jouera le 26 AVRIL 2025
Dossier N°544	16/04/2025		3CD	FUTSAL D1 du 21/12/2024 – n°28261713 ASNIERES FUTSAL 92 3 / SEVRES FUTSAL 1	La 3CD décide que cette rencontre se jouera le 30 AVRIL 2025
Dossier N°545	16/04/2025		3CD	FUTSAL D1 du 08/03/2025 – n°28261738 VLG FUTSAL 2 / SEVRES FUTSAL 1	La 3CD décide que cette rencontre se jouera le 6 MAI 2025

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule A	12/04/2025	29727580	1	Neuilly Fc 92	1	Chatillon Foot Salle

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule A	06/04/2025	29727578	1	Futsal Paulista	2	Asnieres Futsal 92

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Critérium U11	Poule D	05/04/2025	29740972	1	Chatillonnais Scm	3	Asnieres Fc
Critérium U11	Poule A	05/04/2025	29740520	4	Clichy S/Seine U.S.	4	Colombienne Foot Es
Critérium U12	Poule B	05/04/2025	29743600	22	Levallois Sc	25	Rueil Malmaison Fc
Critérium U12	Poule C	05/04/2025	29743744	24	Malakoff Usm	24	Meudon A.S.
Critérium U10	Poule I	05/04/2025	29739800	22	Rueil Malmaison Fc	22	Garenne Colombes Af
Critérium U10	Poule D	05/04/2025	29736608	22	Sceaux Fc	24	Boulogne Bil. Ac
Critérium U12	Poule B	05/04/2025	29743596	22	St Cloud Fc	22	Suresnes J.S.
Critérium U12	Poule B	05/04/2025	29743597	22	Voltaire Chat. M. Ss	23	Gennevilliers Csm
Critérium U11	Poule O	05/04/2025	29743833	4	Villeneuve Garenne	4	Sevres F.C. 92

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
CritU13	Poule B	29/03/2025	29765735	3	Bagneux Com	1	Gennevilloise Es
CritU11	Poule H	29/03/2025	29741706	3	Rueil Malmaison Fc	3	Colombienne Foot Es
CritU13	Poule E	29/03/2025	29741970	2	Csm Clamart Foot	2	Suresnes J.S.

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

FICHES DEFI TECHNIQUE

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

05/04/2025 n°29742773 CSM CLAMART FOOT 1 / SEVRES F.C. 92 1

05/04/2025 n°29742775 CHATILLONNAIS SCM 1 / BOULOGNE BIL. AC 2

U12 Espoir Poule B

05/04/2025 n°29742955 SURESNES J.S. 1 / ST CLOUD FC 1

05/04/2025 n°29742956 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / COURBEVOIE SPORTS 1

U12 Espoir Poule C

05/04/2025 n°29743064 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / PLESSIS ROBINSON FC 1

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

U12 Espoir Poule A

29/03/2025 n°29742750 CSM CLAMART FOOT 1 / SCEAUX FC 1

29/03/2025 n°29742748 BOULOGNE BIL. AC 2 / SEVRES F.C. 92 1

U12 Espoir Poule B

29/03/2025 n°29742931 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2

U12 Espoir Poule C

29/03/2025 n°29743036 ASNIERES FC 2 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1

U13 Label Poule B

29/03/2025 n°29740859 SURESNES J.S. 1 / NANTERRE ES 2

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau Futsal U10/U11

12/04/2025 NEUILLY FUTSAL

12/04/2025 FUTSAL PAULISTA

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau Futsal U8/U9

05/04/2025 CHATILLON AS FOOT EN SALLE

06/04/2025 GENNEVILLIERS SOCCER

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Plateau U9

29/03/2025 ASNIERES FC
29/03/2025 CLICHY S/SEINE
29/03/2025 RACING CFF
29/03/2025 FONTENAY AUX ROSES
29/03/2025 MALAKOFF USM
29/03/2025 ISSY LES MLX

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.